

1

J'ai reçu mon courrier de l'Onem, que dois-je faire avant ma date d'exclusion ?

Pour les personnes sans emploi depuis 20 ans, la fin des allocations de chômage aura lieu en **janvier 2026**. Pour les personnes qui ont entre 20 ans et huit ans de chômage, qui viennent de recevoir leur lettre en octobre, la fin des allocations tombera au mois de **mars**.

Si vous êtes dans cette situation, la première chose à faire est de **contacter votre conseiller Forem** et de vous lancer activement dans la **recherche d'un emploi** ou vers une **formation**.

Par contre, **vous ne devez pas vous présenter dans le CPAS** de votre commune **avant la date de fin effective** de votre droit aux allocations de chômage car le CPAS ne pourra pas traiter votre demande de droit à l'intégration sociale avant la fin de vos droits.

Par ailleurs, quand vous aurez effectivement perdu votre allocation de chômage (la première semaine de janvier ou de mars), vous devez prendre rendez-vous avec votre CPAS pour qu'il examine si vous avez droit au revenu d'intégration ou pas.